

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 avril 2025

Date de convocation : jeudi 3 avril 2025

Délibération n° CC_2025_55
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 43

Votants : 50

Pouvoirs :

M. Gérard PERRIN à M. Bernard COMBEAU,
Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE,
M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M.
Joseph DE MINIAC à M. Pierre TUAL, M.
Jérôme GARDELLE à M. Pascal GILLARD, M.
Pierre DIETZ à M. Alexandre GRENOT, Mme
Véronique TORCHUT à Mme Véronique
ABELIN-DRAPRON

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe ZAC Centre Atlantique -
Budget Primitif 2025

Le 9 avril 2025, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. David MUSSEAU, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Laurent MICHAUD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, Mme Marie-Joëlle EMON, M. Thierry DEMOULIN, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, M. Gaby TOUZINAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Martine MIRANDE, M. Rémy CATROU, M. Philippe CREACHCADEC, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, M. Dominique FAYS

Secrétaire de séance : M. David MUSSEAU

RAPPORT

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Budget primitif 2025 s'inscrit dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire du 12 mars dernier, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget annexe « ZAC Centre Atlantique » de Saintes Grandes Rives l'Agglo, établi en M 57, est proposé au vote par nature et par chapitre, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

Plusieurs activités sont gérées sous forme de budgets annexes ; leur vote est proposé par chapitre.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au 15 avril 2025 (article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales). Le budget principal et ses budgets annexes doivent être adoptés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire.

Ces budgets comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 2312-3, L. 5211-36, L. 1612-2, R.2312-1 R. 2311-1 et R. 5211-14,

Vu la délibération n°CC_2025_3 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2025 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 et du débat intervenu,

Considérant l'avis de la commission des finances du 02 avril 2025,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du Budget annexe « ZAC Centre Atlantique » repris ci-dessous,

Ce budget reprend les éléments du débat d'orientations budgétaires du 12 mars 2025 et les derniers ajustements budgétaires.

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Total Budgété 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	53 767,00	2 630 564,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	0,00	954,35
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 178 299,11	757 030,91
DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 232 066,11	3 388 549,26
DRF	53 767,00	2 631 518,35

Chapitre 002 - Résultat reporté de fonctionnement	954,35	954,35
Chapitre 70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 548 094,00	222 185,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 683 017,76	3 165 409,91
RECETTES FONCTIONNEMENT	4 232 066,11	3 388 549,26
RRF Exercice	1 549 048,35	223 139,35

Les dépenses d'un montant global de 2 630 564,00 € correspondent pour l'essentiel aux dépenses de la phase 2 de l'aménagement de la ZAC Centre Atlantique :

- o Acquisition de parcelles
- o Frais de géomètre
- o Frais d'étude AMO
- o Fouilles,
- o Etc...

Les recettes comprennent :

- o 222 185,00 € de vente de terrains aménagés.
- o 3 165 409,91 € correspondant à la valorisation 2024 du stock de terrains aménagés
- o 954,35 € de résultat de fonctionnement reporté.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

	Total Budgété 2024	Budget Primitif 2025
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	968 083,70	0,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	527 197,65	0,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 683 017,76	3 165 409,91
DEPENSES INVESTISSEMENT	4 178 299,11	3 165 409,91
DRI	1 495 281,35	0,00

Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	0,00	904 136,15
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00	1 504 242,85
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 178 299,11	757 030,91
RECETTES INVESTISSEMENT	4 178 299,11	3 165 409,91
RRI	0,00	2 408 379,00

Les dépenses comprennent :

- o 3 165 409,91 € correspondant à la valorisation 2024 du stock de terrains aménagés.

Les recettes comprennent :

- o 1 504 242,85 € pour un emprunt prévisionnel ;
- o 904 136,15 € d'excédent d'investissement reporté
- o 757 030,91 € pour la reprise du stock initial au 1^{er} janvier.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** le budget primitif 2025 du Budget annexe « ZAC Centre Atlantique » par chapitre, pour la section de fonctionnement et par opérations et chapitres pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de cette proposition par :

- 50 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. David MUSSEAU

Pour extrait conforme,

SAINTES GRANDES RIVES
12 bd Guillet Merlet
17100 SAINTES
L'AGGLO
Le Président,
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.